

# Réduire l'insécurité liée à l'approvisionnement en matières premières

Avril 2012

Les matières premières agricoles font l'objet de fortes tensions sur les marchés. Ces tensions, qui menacent la sécurité des approvisionnements agricoles, donnent lieu à une hausse de plus en plus structurelle des cours des matières premières, répercutée sur le prix des produits finaux. L'industrie de seconde transformation agroalimentaire, qui assure 70% des débouchés de l'agriculture en France, juge crucial d'être associée aux réflexions sur la structuration des filières agricoles et leur encadrement en France comme en Europe.

L'Alliance 7 propose de saisir l'opportunité unique que constitue la révision de la PAC, pour explorer trois pistes de travail destinées à réduire l'insécurité liée à l'approvisionnement en matières premières :

- Permettre une augmentation durable de la production agricole, condition sine qua non de la capacité d'approvisionnement et de développement des entreprises, en remettant par exemple en cause certains quotas ;
- Tenir compte des effets de la réglementation agricole sur l'ensemble de la filière, en conduisant systématiquement des études d'impact préalables sur l'ensemble des acteurs économiques concernés, producteurs comme transformateurs ;
- Contenir la volatilité des marchés agricoles qui fragilise l'ensemble des acteurs de la filière, en prévenant les situations de rupture d'approvisionnement par des mécanismes garantissant un accès rapide à des matières premières originaires de pays tiers en cas de pénurie et/ou de tensions sur les marchés, et en favorisant la mise en place d'outils de management des marchés, par exemple les marchés à terme.

Dans le domaine agricole, la régulation publique est nécessaire, comme l'a montré la Politique Agricole Commune (PAC). Néanmoins, le contexte économique actuel oblige à s'interroger sur la pertinence de dispositifs publics instaurés de longue date, tels que les quotas.

**Il s'agit désormais de résoudre l'équation qui permettra de conjuguer les trois objectifs suivants :**

- Répondre à la hausse de la demande mondiale en matières premières agricoles
- Contenir la volatilité des cours pour assurer la compétitivité des entreprises de seconde transformation
- Préserver les revenus des agriculteurs.

“ Nous reconnaissons l'importance d'une augmentation significative de la production et de la productivité agricoles, en tenant compte de la diversité des conditions de par le monde et de la nécessité d'une utilisation durable des ressources naturelles, afin de relever le défi d'une demande croissante. Pour nourrir une population mondiale qui devrait dépasser 9 milliards en 2050, la production agricole devra, selon les estimations, augmenter de 70 % d'ici là, et plus spécifiquement de presque 100 % dans les pays en développement. ”

Volet 1 du Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture, réunion des ministres de l'agriculture du G20 les 22 et 23 juin 2011.

## 1. PERMETTRE UNE AUGMENTATION DURABLE DE LA PRODUCTION AGRICOLE, CONDITION SINE QUA NON DE LA CAPACITÉ D'APPROVISIONNEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Les quotas de production ont longtemps été l'un des outils phares de la PAC. Toutefois, les tensions actuelles sur le marché des matières premières viennent mettre en cause l'opportunité de ce type de mécanisme.

Le maintien d'un système limitatif des volumes dans un contexte de croissance de la demande n'est plus pertinent et ceci est particulièrement vrai dans le secteur du sucre. **Aussi L'Alliance 7 propose-t-elle de supprimer les quotas de production du régime sucrier dès 2015/16.** Une telle suppression permettrait à la filière agricole européenne et notamment française de développer ses exportations et serait cohérente avec les objectifs posés par le G20.

## 2. TENIR COMPTE DES EFFETS DE LA RÉGLEMENTATION SUR L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE INDUSTRIELLE

L'industrie agroalimentaire sert de débouché à 70% des matières premières agricoles produites en France. Il est nécessaire de davantage prendre en compte les besoins des industries agroalimentaires en termes de matières premières lors de l'adoption de nouvelles réglementations.

A titre d'exemple, la directive Bien-être des poules pondeuses applicable au 1er janvier 2012 a provoqué une pénurie d'œufs sur le marché en raison du retard de mise en conformité d'une partie des exploitations d'élevage. Le déficit de production est estimé à 21 millions d'œufs par semaine, soit une baisse de production de 10% par rapport à 2011 (source SNIPO1). Conséquence, le prix de l'œuf a augmenté de 75 % en quatre mois. La réglementation a donc des effets indirects très significatifs sur la fabrication de nos produits à base d'œuf : biscuits cuiller, quatre-quarts, brioches...

**L'Alliance 7 suggère que les réglementations envisagées fassent systématiquement l'objet d'études d'impact préalables sur l'économie des filières considérées, producteurs comme transformateurs.**

## 3. CONTENIR LA VOLATILITÉ DES MARCHÉS AGRICOLES QUI FRAGILISE TOUS LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

La forte volatilité des cours des matières premières agricoles est extrêmement déstabilisante pour les exploitations agricoles comme pour l'industrie de seconde transformation. Dans les périodes de forte hausse des cours, il importe de pouvoir ménager quelques « soupapes », afin de ne pas asphyxier les industries car une entreprise qui ne livre pas son client est soumise à des pénalités financières fortes.

A cet égard, **les professions de L'Alliance 7 formulent deux propositions pour permettre aux entreprises de s'adapter à ces périodes** de fortes tensions :

- **Prévenir les situations de rupture d'approvisionnement** et prévoir des mécanismes permettant un accès rapide à des matières premières originaires de pays tiers en cas de pénurie et/ou de tensions sur les marchés ;
- **Favoriser la mise en place d'outils de management des marchés** en encourageant l'utilisation des marchés à terme qui permet à un acheteur sur un marché de négocier avec un vendeur le prix de ses produits et de régler le montant de la transaction plusieurs mois après. L'achat sur des marchés à terme permet ainsi à un entrepreneur de réduire les différents risques liés à son approvisionnement en matières premières agricoles : risque sur les quantités dont il pourra disposer et risque sur le coût de cette matière première.